

Complémenter



OFFRE DUO

Avec nous,
en santé comme en prévoyance,
votre protection va vraiment plus loin !



45% des agents des départements et régions ont déjà choisi nos trois mutuelles professionnelles.



Complémenter

★
MGEN

MNT

MGET

7 bonnes raisons de choisir L'OFFRE DUO

UNE COTISATION SOLIDAIRE

Le montant est calculé **en fonction du revenu**, pour permettre à chacun de bénéficier d'une excellente protection en fonction de ses moyens.

DES RÉSEAUX CONVENTIONNÉS DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Vous accédez à des **soins et prestations à des tarifs négociés**, auprès de nos réseaux de professionnels de santé, en dentaire et hospitalisation ainsi que chez plus de 2 000 opticiens agréés Optistya et plus de 2 300 audioprothésistes partenaires Audistya.

L'OSTÉOPATHIE REMBOURSÉE

Dans le cadre d'un **forfait innovant**.

LE TIERS PAYANT

Pas d'avance de frais pour faciliter votre accès aux soins dans nos réseaux de professionnels de santé.

LE MAINTIEN DE SALAIRE

En cas d'arrêt de travail, **vous conservez votre niveau de vie**.

LA GARANTIE DÉCÈS INCLUSE

Pour **protéger financièrement** vos proches dans les situations difficiles.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

Nos conseillers répondent à toutes vos questions au **N°Azur 0810 16 15 14**
PREMIER D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE
(du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h).

OFFRE DUO



Une protection globale Santé ET Prévoyance pour faire face à tous vos besoins et aléas de la vie.

L'offre DUO intègre le meilleur de la protection Santé et Prévoyance ainsi que de l'Action Sociale, pour vous assurer une couverture vraiment complète, qui ne laisse rien au hasard !



SANTÉ UNE PROTECTION PERFORMANTE ET INNOVANTE POUR UN ACCÈS AUX SOINS FACILITÉ*

- Le remboursement des frais médicaux courants et des prestations en optique, audioprothèse, dentaire, orthodontie, maternité...
- La participation aux dépassements d'honoraires hospitaliers.
- L'accès à des réseaux de professionnels de santé, en optique, audioprothèse, dentaire et hospitalisation avec des tarifs négociés pour une maîtrise du reste à charge.
- La prise en charge de l'hébergement en cure thermale (forfait annuel).
- Mais aussi des forfaits en :
 - Ostéopathie
 - Implantologie
- Des innovations avec la chirurgie réfractive de l'œil.
- Des actions de prévention (tabac, alcool, obésité).

Au final, un haut niveau de remboursement pour vous et votre famille

* Voir les conditions de garantie dans le règlement mutualiste de l'offre DUO.

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ PERFORMANTE

(EXTRAIT DES PRESTATIONS SUR LES PRINCIPAUX POSTES)

Frais médicaux courants

Vos soins
bien remboursés

	Remboursements Sécurité sociale*	Protection OFFRE DUO	TOTAL
Honoraires médecins	70 %	30%	100 %**
Analyses / Laboratoires	60 %	40%	100 %
Pharmacie (vignettes blanches)	65 %	35%	100 %
Radiologie	70 %	30%	100 %**

**LES +
DE L'OFFRE DUO**

Forfait ostéopathie :

Prise en charge de 2 séances par an à hauteur de 22,50 €/séance.

* Sur la base des taux et du tarif de responsabilité Sécurité sociale au 01/01/2013, dans le cadre du parcours de soins coordonnés.
** Prise en charge par l'OFFRE DUO de la participation de l'assuré de 18 € pour les actes techniques supérieurs à 120 €.

Hospitalisation

Une prise en charge optimale
en établissement
conventionné avec
la mutuelle

	Protection OFFRE DUO + Sécurité sociale* dans le réseau conventionné
Honoraires médicaux	Aucun reste à charge (si le praticien est conventionné avec la mutuelle)
Frais de séjour	100 %**
Forfait journalier (hors établissement psychiatrique)	18€/jour
Chambre particulière***	Aucun reste à charge ou reste à charge maîtrisé selon négociation avec l'établissement

**LES +
DE L'OFFRE DUO**

Lors d'une hospitalisation

Prise en charge des dépassements d'honoraires médicaux et chirurgicaux (intégralement lorsqu'ils sont négociés dans un établissement conventionné avec la mutuelle, si le professionnel de santé est lui-même conventionné avec la mutuelle, jusqu'à 30% du tarif de Sécurité sociale dans les autres cas).

Maternité et adoption :

- Prestation amniocentèse jusqu'à 183 €
- Prestation naissance ou adoption 160 € (par enfant mutualiste)

* Sur la base des taux et du tarif de responsabilité Sécurité sociale au 01/01/2013, dans le cadre du parcours de soins coordonnés.
** Prise en charge par l'offre DUO de la participation de l'assuré de 18 € pour les actes techniques supérieurs à 120 €. *** Séjours en hospitalisation complète avec au moins une nuitée, dans le réseau, forfait « chambre d'accueil » ambulatoire selon négociation.

L'offre DUO garantit à ses adhérents le libre choix de leur professionnel et établissement de santé.

Optique

Des équipements de qualité à des tarifs encadrés dans le réseau des opticiens agréés Optistya

Protection OFFRE DUO Prestation pour les adhérents ayant plus de 18 ans*		
Niveau de correction	Verre unifocal	Verre multifocal
Faible et Moyenne**	60 € /verre	140 € /verre
Forte**	85 € /verre	160 € /verre
Monture***	60 €	
Lentilles****	Jusqu'à 184 € (92 €/œil/an)	

**LES +
DE L'OFFRE DUO**

Une prise en charge de la chirurgie réfractive de l'œil jusqu'à 100 €/œil (dans la limite de 2 participations).

* Les enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une prise en charge différente. ** Remboursement limité à l'achat de 4 verres par période de 2 ans. *** Prise en charge limitée à une monture par période de 2 années civiles. **** Remboursées par la Sécurité sociale.

Dentaire

Vos soins mieux remboursés avec le conventionnement

	Remboursements Sécurité sociale*	Protection OFFRE DUO
Soins dentaires	70 %	30 %
Inlay core, Inlay core à clavette	70 %	80 %
Couronne ou pilier de bridge métallique, céramo-métallique ou céramo-céramique	70 %	Prestation conventionnelle (1) ou 122 €
Orthodontie : traitement pris en charge par la Sécurité sociale	100 %	Prestation conventionnelle (1) ou 50 %

**LES +
DE L'OFFRE DUO**

Forfait implantologie de 250 € par implant + 122 € par couronne définitive sur implant (dans la limite de 2 participations sur une période de 2 ans).

Prévention : - Forfait « contraception » jusqu'à 40 €/an
- Forfait « vaccins voyageur » jusqu'à 60 €**
- Forfait « arrêt de tabac » jusqu'à 50 €**
- Prise en charge des 7 actes de prévention des contrats responsables***

* Sur la base des taux et du tarif de responsabilité Sécurité sociale au 01/01/2013, dans le cadre du parcours de soins coordonnés (stomatologie).

** Selon conditions. *** Dentaire, orthophonie, dépistage des troubles de l'audition, de l'hépatite B, vaccinations, ostéodensitométrie.

(1) Quand le mutualiste a recours à un professionnel de santé conventionné, il bénéficie :

- du montant de la prestation conventionnelle,

- de la dispense d'avance des frais sur le montant de cette prestation.



PRÉVOYANCE

UN NIVEAU DE VIE MAINTENU EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Nous vous indemnisons en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois pour maladie ou accident.

EN INCAPACITÉ :

- Versement d'indemnités journalières pour maintenir votre traitement net à hauteur de 85% du TIN (Traitement Indiciaire Net) et vos primes (montant plafonné).

EN INVALIDITÉ :

- Versement d'une rente pour garantir votre rémunération jusqu'à 65% du TIN et vos primes (montant plafonné).

SUITE À UN DÉCÈS OU UNE PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE :

- Versement d'un capital de 3 000 € à 10 000 €.
- Majoration enfant : jusqu'à 1 500 €/enfant (avec un maximum de 2 enfants).
- Frais funéraires : jusqu'à 1 200 €.

ACTION SOCIALE

ORPHELINAT : versement d'une participation forfaitaire selon l'âge du bénéficiaire enfant devenu orphelin. Cette participation est augmentée de 50 % pour les orphelins de père et de mère.

HANDICAP : versement d'une allocation et d'une participation aux frais d'aménagement du domicile... complétées d'un service d'aide à domicile en cas de très lourd handicap.

SERVICE D'AIDE À DOMICILE : en sortie d'hospitalisation.

EN OPTION

La **Garantie Perte de retraite** est une rente qui complète vos revenus, en cas de retraite anticipée suite à une invalidité survenue avant 62 ans.

3 mutuelles unies pour mener votre protection plus loin



La MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale), la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) et la MGET (Mutuelle Générale Environnement et Territoires) ont créé Complémenter, qui vous propose 3 solutions de protection Santé et Prévoyance.

Leur connaissance conjuguée des agents des Conseils Généraux, des Conseils Régionaux et de leurs statuts bien spécifiques en font les meilleurs spécialistes de la protection sociale des agents territoriaux.

Avec leurs offres labellisées Duo, Complémenter Santé et Complémenter Prévoyance, elles sont à même de répondre aux besoins de tous les agents territoriaux, quel que soit le choix de leur employeur. La labellisation de ces offres ouvre à la collectivité le droit de participer financièrement à la protection sociale de ses agents.

Un large réseau de proximité

300 sections départementales sur tout le territoire pour vous accompagner, vous conseiller dans vos choix et vous renseigner sur vos droits et prestations.



Mutuelle de référence des professionnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, de la Culture et de la Communication, la MGEN gère la protection sociale de 3,5 millions de personnes.



La MNT, 1^{ère} mutuelle de la Fonction Publique Territoriale, en santé comme en maintien de salaire, protège 1,1 million de personnes.



La MGET protège 250 000 professionnels du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. C'est la mutuelle de référence des cadres et personnels techniques des Conseils Généraux.

Nos conseillers sont joignables
avec un numéro unique :



PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

(du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h)

www.complementer.fr

Complémenter est une marque déposée par la MNT, la MGEN et la MGET.

MGEN Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale n° 775 685 399, MGEN Vie n° 441 922 002, dont le siège social est situé 3 square Max Hymans - 75 748 PARIS Cedex 15, mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité.

MNT Mutuelle Nationale Territoriale n° 775 678 584 dont le siège social est situé 7 rue Bergère 75 009 Paris, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité.

MGET Mutuelle Générale Environnement et Territoires n° 775 671 910 dont le siège social est situé 76-78 avenue de Fontainebleau - 94 274 Le Kremlin-Bicêtre Cedex, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité.